



**Jérémie Dupuy,**  
Maire de Villers-Semeuse

Jérémie DUPUY  
 @jeremydupuy\_  
 www.jeremydupuy.fr  
 maire@villers-semeuse.fr

## Lettre de la ville de Villers-Semeuse n°10 - Juillet 2020

**Directeur de publication :**  
Jérémie Dupuy  
**Conception et réalisation graphique :** Ludivine Canon, Service communication  
**Crédit photos :** Ludivine Canon  
**Tirage :** 1 800 exemplaires par la Sopiac Reprographie

*Ne peut être vendu.*

**Mairie**  
11 rue Ferdinand Buisson  
08000 Villers-Semeuse  
Tél. : 03 24 33 77 20



## Invention le meilleur ensemble.

Nous venons de traverser une crise sanitaire sans précédent. A notre modeste échelle, nous avons mis tout en œuvre pour que chacun puisse traverser ces longues semaines de confinement avec le moins de difficultés possibles. Je tiens à remercier les agents des différents services de la mairie qui ont répondu présents tout au long de cette période pour satisfaire au mieux les demandes et besoins de nos concitoyens. Merci aussi à vous pour le respect des règles. Nous avons tenu.

Le 15 mars dernier, vous avez choisi de renouveler votre confiance à l'équipe municipale que j'avais l'honneur de conduire aux élections municipales. Je tenais à vous remercier au nom de l'ensemble des candidats de cette marque de confiance et de soutien envers les actions menées, depuis six ans maintenant, et les projets pour la mandature qui débute.

Jamais notre thématique de campagne n'a été autant d'actualité. Nous avons l'impérieuse obligation, ainsi, d'inventer le meilleur ensemble. Les mois et les années à venir seront peut-être compliquées pour nous tous, sans exception. Toutefois, restons optimistes... Nous avons des ressources et

nous saurons ensemble nous adapter à la situation. Notre souhait est de relancer la vie municipale avec le retour des animations et des travaux à partir de la rentrée, dans le respect des règles qui seront en vigueur.

Ce premier mandat est passé très vite. Nous l'avons vécu avec passion et sérieux pour transformer notre commune. Nos engagements ont été tenus. Les conseillers municipaux de la mandature 2014-2020 peuvent être fiers du travail effectué et je tiens à les remercier très sincèrement pour le temps consacré à notre commune et leur implication. Aujourd'hui, c'est une équipe en grande partie renouvelée qui est déjà à la tâche. Nous venons de voter le budget 2020 avec le retard dû à la crise sanitaire. Dans les pages suivantes, vous pourrez découvrir, en toute transparence, un budget de prudence et de transition entre deux mandats. Nous sommes au travail.

Je vous souhaite un bel été à Villers-Semeuse avec nos différentes propositions pour les jeunes : les places de cinéma, l'action transport scolaire, la récompense des bacheliers... et pour tous, un programme musical d'été à la Médiathèque.

## SOMMAIRE

[PAGE 2](#)  
LE CONSEIL MUNICIPAL

[PAGE 3](#)  
LES COMMISSIONS  
MUNICIPALES

[PAGE 4 et 5](#)  
BUDGET COMMUNAL 2020

[PAGE 6 et 7](#)  
INFO'S MAIRIE

# LE CONSEIL MUNICIPAL

MANDAT 2020 - 2026



Jérémy DUPUY

Maire de Villers-Semeuse

Président de toutes les commissions et du CCAS

## A D J O I N T S



Evelyne LANDART

1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
Administration générale,  
Police administrative  
générale et spéciale,  
Finances, Ressources  
Humaines et Economie



Eric RABATÉ

2<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Scolaire, Péri-scolaire et  
Conseil Municipal Jeunes



Nathalie FONTAINE

3<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
Urbanisme, Culture et  
Patrimoine, Relation  
avec les agents  
municipaux



Nicolas BÉCARD

4<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Travaux, Cadre de vie et  
Sécurité publique



Estelle PIERRE

5<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
Communication,  
Transition écologique et  
Vie citoyenne



Arnaud DONKERQUE

6<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
Vie associative et Vie  
sportive

## C O N S E I L L E R S



Marine SAVARD  
Conseillère déléguée à  
l'Animation



Nicolas LÉGER  
Conseiller municipal



Perine DILLY  
Conseillère municipale



Didier PARENTÉ  
Conseiller municipal



Peggy HUIN  
Conseillère municipale

## M U N I C I P A U X



Jean-Marc POPOT  
Conseiller municipal



Annabella RIBEIRO  
Conseillère municipale



Frédéric SAVARD  
Conseiller municipal



Sylvie GILBERT  
Conseillère municipale



Jean-Philippe BOUGARD  
Conseiller municipal



Stéphanie MATHIEU  
Conseillère municipale



Grégory MARTINEZ  
Conseiller municipal



Noémie GARDIN  
Conseillère municipale



Nicolas LORENA  
Conseiller municipal



Thérèse VERNOT  
Conseillère municipale



François DEHAIBE  
Conseiller municipal



Séverine PONSARD  
Conseillère municipale



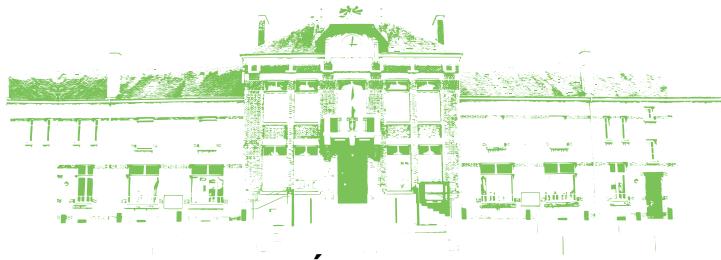
Gauthier ALEXANDRE  
Conseiller municipal



Isabelle AUBART  
Conseillère municipale



Didier BRION  
Conseiller municipal



## PERMANENCES DES ÉLUS



Le Maire recevra les habitants **chaque mardi de 14h30 à 16h00 à partir du 23 juin** en mairie lors de sa permanence sans rendez-vous.  
(pause d'été du 22/07 au 01/09)

Les adjoints au Maire reçoivent les habitants uniquement sur rendez-vous après contact au préalable.



## CONTACTEZ UN CONSEILLER

À :

Objet : ######

Vous souhaitez écrire au Maire, à un adjoint ou à un conseiller, il vous suffit d'écrire un mail à l'adresse :  
prenom.nom@villers-semeuse.fr  
par exemple :  
evelyne.landart@villers-semeuse.fr

Envoyer 

## LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les conseillers municipaux font partie de plusieurs commissions thématiques pour travailler en groupes restreints sur des projets soumis à approbation lors des réunions du conseil municipal.



### 7 COMMISSIONS MUNICIPALES

- » Finances
- » Affaires scolaires, périscolaires et Conseil Municipal Jeunes
- » Travaux, Urbanisme et Sécurité Publique
- » Développement durable, fleurissement et cadre de vie
- » Animation, vie associative et citoyenne, culture et patrimoine
- » Vie sportive
- » Communication



# BUDGET COMMUNAL 2020

Lors du Conseil Municipal du jeudi 25 juin 2020, les conseillers municipaux ont approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019.

Bâti sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de cette séance du Conseil municipal du 25 juin 2020, le budget primitif 2020 tient compte des fortes contraintes financières qui pèsent sur toutes les collectivités ainsi que de la crise sanitaire actuelle.

L'objectif recherché est de maintenir le même niveau de service rendu aux villosois, tout en réduisant les dépenses de fonctionnement afin de dégager un taux d'autofinancement suffisant pour poursuivre l'effort d'investissement.

## Les taux communaux, taxe d'habitation, taxe foncière, bâti, non bâti pour 2020 sont :

- taxe d'habitation : 9,03 %
- taxe sur le foncier bâti : 12,17 %
- taxe sur le foncier non bâti : 32,49 %

## BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE :

Pour l'exercice 2020, le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 191 701 euros**.

**La section de fonctionnement** est arrêtée à la somme de **3 407 162 euros** (contre **3 731 871 euros au Budget Prévisionnel 2019**) soit une diminution en valeur de **324 709 euros (-8,71 %)**.

**Les dépenses de fonctionnement** : Estimées à 1 935 500 euros, les charges de personnel baissent de 5,3%. Ces charges de personnel représentent 62,94% des dépenses réelles de fonctionnement. Estimées à 198 182 euros, les autres charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent légèrement (205 000 euros en 2019).

Les charges financières (chapitre 66) passent de 40 049 euros en 2019 à 37 000 euros en 2020. Par ailleurs, la renégociation d'un emprunt en 2020 est réalisée et ce, afin de continuer à réduire les charges d'intérêts (à partir de 2021).

**Quant aux charges à caractère général d'un montant de 897 700 euros, elles diminuent de 8,35%, soit une baisse de 81 800 euros.**

**Les recettes de fonctionnement** comprennent les impôts locaux (1 340 555 euros), l'attribution de compensation versée par Ardenne Métropole (1 427 154 euros), les produits des services et les dotations de l'Etat dont la baisse se poursuit. Pour Villers-Semeuse, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat est passé de 325 950 euros en 2013 à

34 197 euros en 2020, soit une diminution de 291 753 euros. En 2020, la commune ne perçoit plus de part forfaitaire. Il ne reste que la part Dotation de Solidarité Rurale d'un montant de 34 197 euros.

**La section d'investissement** est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de 2 184 539 euros.

**Les dépenses d'investissement** : Les dépenses d'équipement, c'est-à-dire les travaux, s'élèvent pour l'année 2020 à 1 529 304 euros (dont 204 974 euros en restes à réaliser). Le remboursement du capital de la dette pour 2020 s'élève à 384 867 euros.

Ce nouvel effort d'investissement va permettre en 2020 de conforter le patrimoine de la ville, avec notamment :

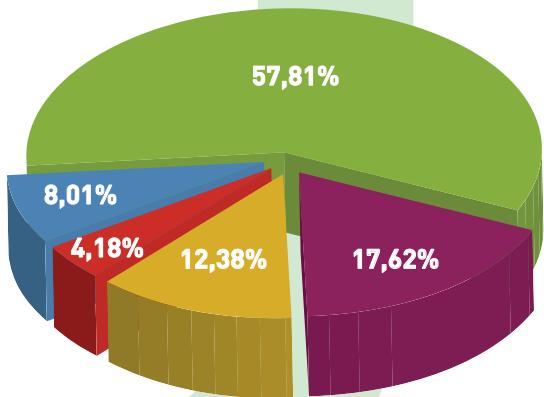
- les travaux de voirie (455 639 euros), avec notamment la réfection des rues Ambroise CROIZAT et Jean MOULIN (280 794 euros solde), étude rue Jules FERRY (30 000 euros) et divers travaux de voirie, aménagement et participation (144 845 euros)
- la rénovation de la salle des fêtes 1ère phase (400 000 euros)
- la couverture du terrain de tennis (245 120 euros)
- l'acquisition d'un terrain rue Paul BERT (74 620 euros)
- la rénovation des équipements de la salle de gymnastique (71 000 euros)
- l'équipement des services techniques dont véhicules (47 737 euros)
- les travaux dans les bâtiments communaux (43 582 euros)
- la rénovation de l'éclairage public (40 000 euros)
- les travaux de mise en accessibilité AD'AP (20 000 euros)
- le cimetière - columbarium et ossuaire (20 000 euros)
- la modernisation du parc informatique dont logiciels (18 159 euros)
- le programme des travaux scolaires (14 602 euros)
- le budget participatif (15 000 euros)

**Les recettes d'investissement** : Les nouvelles recettes réelles de la section d'investissement (hors restes à réaliser de 283 635 euros) estimées à 1 569 124 euros correspondent au versement de diverses subventions (Conseil départemental des Ardennes, l'Etat, la Fédération Française de Tennis), au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), à la taxe d'aménagement, aux excédents de fonctionnement capitalisés, à l'emprunt de 453 700 euros, la cession de terrains et bâtiments...

## BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT

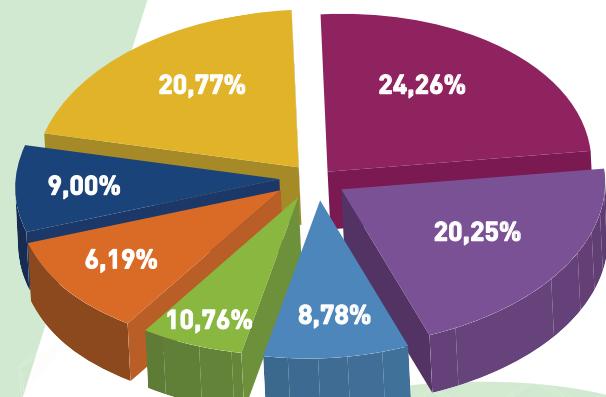
### DÉPENSES 2020

- Frais d'études, d'insertion, concessions et droits similaires **4,18%**
- Terrains nus, Bâtiments, autres immeubles corporelles **8,01%**
- Dépenses d'équipement **57,81%**
- Emprunts **17,62%**
- Solde d'excécution **12,38%**



### RECETTES 2020

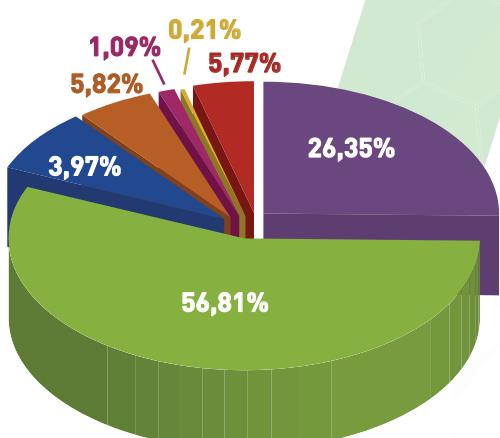
- Dotations, fonds divers et réserves **10,76%**
- Excédent de fonctionnement capitalisé **8,78%**
- Produits de cessions **20,25%**
- Subventions **24,26%**
- Emprunt **20,77%**
- Virement de la section de fonctionnement **9,00%**
- Opérations d'ordre entre sections **6,19%**



## BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT

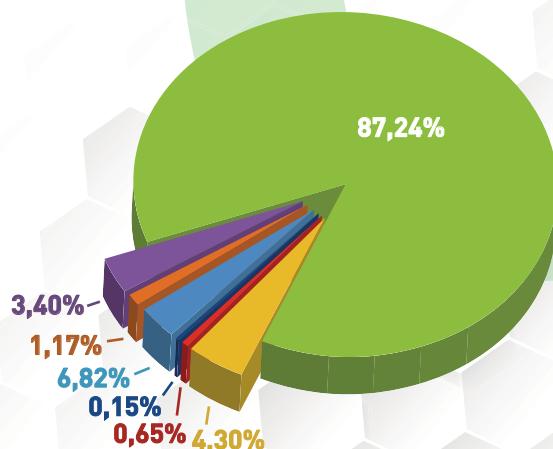
### DÉPENSES 2020

- Charges à caractère général **26,35%**
- Dépenses de personnel **56,81%**
- Virement à la section d'investissement **3,97%**
- Charges de gestion courante **5,82%**
- Intérêts de la dette **1,09%**
- Charges exceptionnelles **0,21%**
- Autofinancement **5,77%**



### RECETTES 2020

- Résultat reporté **3,09%**
- Atténuation de charges **1,17%**
- Produits des services, du domaine et ventes diverses **3,40%**
- Impôts et taxes **87,24%**
- Dotations, subventions et participations **4,30%**
- Autres produits de gestion courante **0,65%**
- Produits exceptionnels **0,15%**



## INFO'S MAIRIE



### BUS ITINÉRANT DE LA MILO

Le Job bus de la Mission Locale Charleville-Mézières fait étape à Villers-Semeuse.

Rendez-vous le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 13h15 à 16h30 !

Prochain passage : JEUDI 3/09, 01/10, 05/11 et 03/12/2020.

### « BIENVENUE AUX NOUVEAUX VILLERSOIS »

Vous venez de vous installer à Villers-Semeuse entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 28 août 2020, la ville de Villers-Semeuse organise un moment de convivialité pour vous accueillir le vendredi 28 août 2020.

Inscrivez-vous sur [www.villers-semeuse.fr](http://www.villers-semeuse.fr) ou en mairie.



### REMISE DE PRIX DES BACHELIERS

Si tu as obtenu ton baccalauréat professionnel, général ou technologique, avec ou sans mention, la ville récompense chaque année les bacheliers villersois. Inscris-toi en mairie, par mail ou par messagerie privé sur Facebook, avant le vendredi 14 août 2020, avec ton relevé de notes et un justificatif d'identité.



### REMBOURSEMENT FORFAIT BUS

### JE SUIS COLLÉGien OU LYCÉEN PLUS RAPIDE ET PLUS FACILE : JE FAIS MON PASS EN LIGNE !

### MON PASS 2<sup>nd</sup> DEGRÉ 2020-2021



Le CCAS de Villers-Semeuse vous rembourse 75% du forfait scolaire des bus TAC : 60€ sur les 80€ demandés seront pris en charge par la commune. Comment en profiter ? Indiquez simplement que vous habitez à Villers-Semeuse.

- \* JE M'INSCRIS DÈS MAINTENANT SUR LE SITE [BUSTAC.FR](http://BUSTAC.FR)
- \* JE SÉLECTIONNE MON ÉTABLISSEMENT\*, FAIS MA DEMANDE EN LIGNE ET SUIS SON ÉVOLUTION.
- \* MA CARTE EST LIVRÉE CHEZ MOI\*\* (EN CAS DE 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION) OU EST RECHARGÉE À DISTANCE SANS FRAIS.
- \* EN QUELQUES MINUTES, C'EST FAIT !

\*SI VOTRE ÉTABLISSEMENT NE FIGURE PAS DANS LA LISTE PROPOSÉE, REMPLISSEZ UN DOSSIER PAPIER DISPONIBLE SUR [WWW.BUSTAC.FR](http://WWW.BUSTAC.FR) ET EN AGENCIE TAC ! \*\*FRAIS DE LIVRAISON À DOMICILE : 1,50€ (COUT D'UN ENVOI POSTAL)

### SENS UNIQUE DANS LA RUE JULES GUESDE

À la suite de l'aménagement provisoire en sens unique de la rue Jules Guesde testé en février 2020 et après étude des retours des riverains et habitants, la ville a adapté le sens de circulation des automobilistes.

La rue Jules Guesde sera en sens unique dans le sens « rue Jean Moulin en direction de la rue Ferdinand Buisson » uniquement sur la partie comprise entre la rue Jules Ferry et la rue de la Charmille.

Une interdiction de tourner à gauche sera positionnée au niveau du « STOP » de la rue Jules Ferry et la rue de la Charmille.

**QUAND ?** à partir du **LUNDI 17 AOÛT 2020**

**POURQUOI ?** diminuer le flux d'automobilistes pour mieux sécuriser et ralentir la circulation de la rue Jules Guesde aux abords du collège.

**COMMENT ?**





# NUISANCES SONORES réglementées



## BRUITS DE MATERIAUX, ANIMAUX OU PERSONNES

- ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
- ACTIVITÉS SPORTIVES
- ACTIVITÉS CULTURELLES OU LOISIRS

**BRUITS EXCESSIFS INTERDITS**

## TRAVAUX AUTORISÉS UNIQUEMENT

LUNDI AU VENDREDI



SAMEDI



DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS



# SANCTIONS

## INFRACTIONS CONSTATÉES PAR



LA POLICE MUNICIPALE



LA GENDARMERIE



AGENTS COMMISSIONNÉS OU ASSERMENTÉS

68 €  
D'AMENDE

## DÉCHETS VERTS POUR LES VILLERSOIS

La plateforme municipale des déchets verts est ouverte chaque samedi de **9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30** à **rue Paul Bert**.

### Déchets verts acceptés :

tontes de gazon • branchages • tailles de 15 cm de diamètre maximum

### Respect des gestes barrières



**Geste éco-citoyen :** n'oubliez pas de désherber vos pieds de mur et vos trottoirs.

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les personnes désirant participer à l'édition 2020 sont invitées à remplir un bulletin d'inscription sur [www.villers-semeuse.fr](http://www.villers-semeuse.fr) ou en mairie, au plus tard le vendredi 31 juillet 2020. Le jury sélectionnera les plus belles réalisations, au cours du mois d'août, et les récompensera en septembre.

## UN CIMETIÈRE PLUS VERT

Soucieuse de son environnement et du respect de la réglementation gouvernementale, la ville n'utilise plus de produit phytosanitaire dans le traitement des espaces verts, notamment au cimetière. L'objectif est de protéger l'environnement et la santé en évitant la pollution des cours d'eau et en protégeant la biodiversité. L'arrêté échelonné de l'utilisation des produits phytosanitaires va modifier l'aspect de ce lieu de recueillement. Son entretien doit être envisagé de manière différente. Chaque matin, des agents communaux s'occupent du désherbage et du nettoyage des allées. Mais le végétal suit le mouvement naturel des saisons. Avec la pluie et le soleil, des petites herbes apparaissent dans les allées et entre les tombes. Ces plantes libres ne sont pas synonymes de négligence mais le résultat d'une nature qui est bienvenue. De nouveaux aménagements, portés par une conception paysagère du cimetière, permettront de limiter le développement des plantes spontanées. Toutefois, il faut laisser du temps pour que ce lieu de mémoire redevienne un lieu de vie pour la nature. Nous demandons donc aux villersois de faire preuve de tolérance, de bienveillance et d'apporter leur contribution à cet effort qui concerne les générations futures.



## RESTEZ CONNECTÉ AVEC VILLERS-SEMEUSE

 **Ville de Villers-Semeuse**

 **@villerssemeuse**

 **@villerssemeuse**

 **Ville de Villers-Semeuse**

 **@villerssemeuse**

 **www.villers-semeuse.fr**

 **Villers Semeuse** sur *Android et iOS*

 **mairie@villers-semeuse.fr**

#ENGAGEPOURMAVILLE

